

**Arrêté n°2021 - 09 du 02 mars 2021 portant proclamation des résultats de l'élection du président de la
Communauté d'Universités et Etablissements d'Université Paris-Est**

L'administrateur provisoire d'Université Paris-Est,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.712-2 et L.718-7 et suivants,
- Vu le décret n°2020-1506 du 1^{er} décembre 2020 approuvant les statuts de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel « Université Paris-Est »,
- Vu le règlement intérieur d'Université Paris-Est,
- Vu l'arrêté de la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région Ile-de-France en date du 18 décembre 2020 nommant Monsieur Philippe TCHAMITCHIAN administrateur provisoire d'Université Paris-Est,
- Vu l'appel à candidature à la présidence d'Université Paris-Est publié le 06 novembre 2020,
- Vu la délibération n°2021 03 02 – 1 du conseil d'administration réuni le mardi 2 mars 2021,
-

Arrête

Article 1

Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, est élu en qualité de Président d'Université Paris-Est pour un mandat d'une durée de quatre ans, courant à compter du 2 mars 2021.

Article 2

La secrétaire générale par intérim de la ComUE Université Paris-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Champs-sur-Marne, le 02 mars 2021

Philippe TCHAMITCHIAN

 → *Philippe Tchamitchian*

L'administrateur provisoire

